

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

**Absents :** M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Myriam PRAUD

**DEL2023-028 Approbation des avenants n°4 et 5 du lot 07 – SMCC COPPET Marché de construction de la résidence la Rocterie**

Par délibération du 06 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une résidence autonomie et a retenu plus précisément la société **SMCC COPPET – menuiseries extérieures, aluminium et mixte pour un montant arrêté à 225 828,70 € HT.**

Le titulaire du lot a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de travaux supplémentaires avec **l'habillage en PVC** et de **la prolongation du délai d'exécution des travaux au 5 avril 2023.**

**Avenants précédents ayant déjà été délibérés :**

- Avenant n°1 ..... + 4 223 € HT
- Avenant n°2 ..... prolongation du délai d'exécution
- Avenant n°3 ..... + 612.20 € HT

**Ainsi, pour les présents avenants, les modifications prévues sont les suivantes :**



- Avenant n°4 ..... + 1 032.30 € HT
- Avenant n°5 ..... prolongation du délai d'exécution

Ce qui porte le **montant du marché à 231 696,20 € HT.**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les avenants n°4 et 5 de la société **SMCC COPPET pour un montant en plus-value de 1 032.30 € HT.**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 22 mars 2023,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **VALIDE** les avenants n°4 et 5 de la société SMCC COPPET,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants n°4 et 5 avec la société SMCC COPPET ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/04/2023

Le Président du CCAS  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Myriam PRAUD

